

Un projet d'investissement structurant ?

- Agrandissement
- Modernisation de votre local
- Acquisition de matériel neuf
- Sécurité des entreprises
- Accessibilité des personnes à mobilité réduite

Possibilité d'une aide maximum de 30 % pour tout projet d'investissement éligible supérieur à 10 000 € HT.
Subvention: plafonnée à 22 500 € par entreprise

Quelles conditions ?



Attention

- Toute demande doit s'effectuer avant le démarrage des travaux ou des investissements
- Suivre une formation minimum de 21 heures dont la moitié consacrée au développement durable
- L'entreprise bénéficiaire dispose d'un délai d'un an pour réaliser les travaux

Comment monter un dossier ?

- Prendre contact auprès du Grand Saumurois
- L'entreprise est accompagnée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Une fois le dossier déclaré complet par le Grand Saumurois, l'entreprise est autorisée à démarrer ses travaux
- L'entreprise bénéficiaire dispose d'un an pour réaliser les travaux

Contactez - nous ...

nous évaluerons l'éligibilité de votre projet

GRAND SAUMUROIS

economie@grand-saumurois.fr
Téléphone : 02 41 59 71 95

Avec la participation de :



ORAC du SAUMUROIS

Artisans,
commerçants,
entreprises de
services



Investissez, nous vous aidons !

Une opération initiée, pilotée
et co-financée par :



Quelles sont les entreprises concernées ?

- les entreprises situées dans la zone ORAC justifiant au moins d'une année d'activité
- Un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'€ HT
- Avoir une surface de vente inférieure à 400 m²



Ne sont pas éligibles :

les professions libérales, les activités agricoles, le commerce de gros, les professions de santé et les activités liées au tourisme (hôtels, hôtels avec restaurants, gîtes ruraux, campings, restaurants gastronomiques ...)

Secteur éligible
« ORAC » du Saumurois
> les entreprises situées dans les communes colorées



Exemple de travaux :

Avant



Après



Exemples :

Pâtisserie à Montreuil-Bellay

L'entreprise a souhaité acquérir un nouveau camion lui permettant d'améliorer son outil de travail avec des équipements plus performants.



Ses produits sont cuits sur place, ce qui nécessite d'avoir un réfrigérateur de grande capacité et un four plus performant. Cet investissement lui permet aujourd'hui

non seulement de gagner du temps mais aussi de faire des économies (moins consommateur d'énergie électrique).

Charcuterie à Varennes-sur-Loire

L'entreprise a souhaité investir dans l'achat d'une injecteuse à 15 aiguilles permettant



d'automatiser le salage des jambons. Cette opération était jusqu'à présent manuelle. Elle générerait de la manipulation, des pesages multiples sans pour autant obtenir un résultat satisfaisant à savoir une répartition homogène du sel dans le jambon.

L'ORAC* leur a ainsi permis de bénéficier d'une aide de 30% sur leurs investissements HT et les a sensibilisés, au travers des formations obligatoires, à une démarche de développement durable (déchets, économies d'eau et d'électricité, ...)

*Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce financée par l'Etat dans le cadre du FISAC